



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 14 et 108 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 31 janvier 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies se déclare profondément préoccupée et choquée par l'explication par la République islamique d'Iran de sa position au sujet de la résolution intitulée « Mémoire de l'Holocauste » publiée dans le document A/60/655 en date du 23 janvier 2006 et, en particulier, par sa déclaration regrettable et fâcheuse sur l'historicité de l'Holocauste.

Dans cette déclaration, les souffrances massives subies par le peuple juif pendant l'Holocauste sont mises en doute, l'existence du génocide, confirmée depuis des dizaines d'années par une immense accumulation de preuves, est remise en cause et on y entreprend de politiser ce sombre chapitre de l'histoire en suggérant que l'État d'Israël exploite « les souffrances du peuple juif » à des fins politiques.

Nous rejetons catégoriquement l'ensemble de cette déclaration. Il est absurde qu'un État Membre remette en question l'ampleur sans précédent de la souffrance humaine lors de l'Holocauste, ou critique l'effort fait pour honorer la mémoire de ceux qui ont péri aux mains des nazis.

Et pourtant, ne faut-il pas s'attendre à des propos d'une telle nature de la part du seul État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui appelle à la destruction d'un autre État Membre, à le « rayer de la carte », de la part du pays dont le Président suggère de renvoyer les Israéliens juifs en Europe, du pays qui veut organiser une conférence pour y remettre en cause le caractère historique de l'Holocauste? Aujourd'hui, la communauté internationale ne peut pas s'attendre à un autre comportement de la part de la République islamique d'Iran.

Comme vous l'avez déclaré le 27 janvier 2006, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, « c'est de la haine, des préjugés et de l'antisémitisme qu'est née l'horreur absolue à



laquelle ont touché les camps nazis. Si nous nous en souvenons, nous pourrions rester à l'affût des signes avant-coureurs ».

Monsieur le Secrétaire général, la position adoptée récemment par la République islamique d'Iran est, plus que jamais, un de ces signes avant-coureurs.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 108 de l'ordre du jour, consacré aux « Mesures visant à éliminer le terrorisme international » et du point 14, sur « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dan **Gillerman**
